

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-79

Objet : Modification de la composition et des missions de la commission d'aide médico-sociale (CAMS)

Secrétaire de séance : madame Laëtitia Bourjat

❖ **Présents** :

➤ **Membres avec voix délibérative** :

Mesdames et Messieurs, Hélène Baptiste, Laëtitia Bourjat, Claudie Coste (en visio), Sylvie Dubois, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest (en visio), Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce (en visio), Michel Mizzi (en visio), Ronan Philippe (en visio), Marc-Antoine Quenette (en visio), Ingrid Richioud (en visio), Christophe Vignal, Michel Villemagne (en visio)

➤ **Membres avec voix consultative** :

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Lieutenant Sébastien Contesse, Colonel Laurent Courtial, M. Christophe Gleyze, Colonel Vincent Honoré, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Médecin-chef Gérard Millier, , Mme Carole Rouveure

❖ **Excusés** :

➤ **Membres avec voix délibérative** :

Mesdames et Messieurs Olivier Amrane, Thierry Avouac, Sandrine Chareyre, Cécile Duchamp, Georges Fangier, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Jean-Yves Meyer, Martine Ollivier, Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier, Matthieu Salel, Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon

➤ **Membres avec voix consultative** :

Adjudant Nicolas Fogeron, Capitaine Julien Hilaire, Adjudant-chef Michèle Locatelli, Capitaine Jérôme Ployon, Capitaine Didier Zen

➤ **Autres membres de droit** :

M. Gwenn Jeffroy, directeur de cabinet, représentant Mme la préfète de l'Ardèche, Sophie Elizéon
M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

❖ **Procuration** :

M. René Sabatier à M. Laurent Marce
M. Jean-Paul Vallon à Mme Laëtita Bourjat
M. Jean-Yves Meyer à M. Jean-Manuel Garrido
Mme Sylvie Gaucher à M. Maisonnat
Mme Françoise Rieu-Fromentin à Mme Sandrine Genest
M. Laurent Ughetto à Mme Sylvie Dubois

Objet : Modification de la composition et des missions de la commission d'aide médico-sociale (CAMS)

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant l'évolution des missions de la commission d'aide médico-sociale et la nouvelle organisation au sein du SDIS de l'Ardèche,


Considérant la nécessité de mettre à jour la composition et les missions de cette commission d'aide médico-sociale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **MODIFIE** :

- **Les missions de la commission d'aide médico-sociale** comme suit :
 - suivre les situations des agents en arrêt maladie, en congé longue maladie ou de longue durée ;
 - donner un avis sur l'imputabilité au service des accidents survenus (ou de maladies contractées) en service aux sapeurs-pompiers et aux personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) ;
 - anticiper les situations personnelles de nature à avoir un impact sur le bon fonctionnement du service ;
 - analyser, étudier et proposer des solutions sur toute situation individuelle problématique d'un agent ;
 - analyser et étudier les problématiques liées à la gestion de conflits dans le cadre professionnel.

- **La composition de la commission d'aide médico-sociale** comme suit :
 - le directeur départemental avec voix délibérative (président) ;
 - le directeur départemental adjoint avec voix délibérative ;
 - le médecin-chef ou son adjoint avec voix délibérative ;
 - le chef du groupement ressources avec voix délibérative ;
 - le chef du service ressources humaines et développement du volontariat avec voix délibérative ;
 - l'assistante sociale avec voix consultative ;
 - les membres invités selon les dossiers (témoin...) avec voix consultative.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat